PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

COMITE SYNDICAL A PISSOS (40) et en visioconférence

Séance du 22 mai 2023 Délibération n°2023-63

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)

Vu loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire

Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt-trois, le lundi 22 mai 2023 à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Pissos (40) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. DEDIEU Vincent.

Date de la convocation : 16 mai 2023

Étaient Présents en présentiel: M. BOUFFIN Yann, M. DEDIEU Vincent portant pouvoir de M. DELUGA François, , M. DUFAY Michel, M. DUNOGUES Yves portant pouvoir de Mme . TAPIN Maylis, M. ICHARD Vincent, M. LANUSSE Denis, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoirs de M. GILLE Hervé et M. GLEYZE Jean-Luc, M. SAINTORENS Denis, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoirs de M. COUTIERE Dominique et de Mme BEAUMONT Patricia, M. VAYSSE Ludovic

Étaient Présents en visioconférence: Mme ARDOUIN Aimée, M. BAUDE Vital, Mme BREQUE Claudie, M. DECLERCQ Cyrille, M. DURRIEU Michel, M. FORET Thierry, Mme LE YONDRE Nathalie portant pouvoir de M. Alain BACHE, Mme MARIE Lucie, M. MARTINEZ Manuel, Mme MESPLES Olga, M. MONNIER Philippe, M. PAIN Cédric portant pouvoir de Mme DESMOULIN Karine, M. SARTRE Philippe portant pouvoir de M. SORE Serge, Mme WEBER Sophie

Absents excusés (pouvoirs): M. BACHÉ Alain ayant donné pouvoir à Mme Nathalie LE YONDRE, Mme BEAUMONT Patricia ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. COUTIERE Dominique ayant donnée pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme DESMOULIN Karine ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, M. GILLE Hervé ayand donné pouvoir Mme Sophie PIQUEMAL, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme Sophie PIQUEMAL, M. SORE Serge ayant donné pouvoir à M. Philippe SARTRE, , Mme TAPIN Maylis ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves

Absents: M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. CARRERE Paul (excusé), Mme LARRUE Marie (excusée), M. LAGRAVE Renaud (excusé), M. LASSALE Jean-Claude, M. PAPADATO Patrick, M. TAUZIN Amaud, Mme TOSTAIN Emmanuelle

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	41	Nombre de voix maximum	98
Quorum élus	14	Quorum voix	50
Nombre de Présents	24	Représentant nombre de voix	78
Nombre de pouvoirs	9	Nombre de voix pour	78
Total présents et pouvoirs	33	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

RESSOURCES HUMAINES

Emploi saisonnier: ajustement rémunération bouvier

Par délibération 2023-26, le comité Syndical a délibéré sur la création des emplois saisonniers nécessaires au fonctionnement de l'Ecomusée, pendant sa période d'ouverture au public, et fixé les conditions de rémunération des agents.

Compte tenu de la particularité des fonctions de bouvier, qui nécessitent des compétences techniques particulières et recherchées, notamment en matière de dressage, je vous propose de revoir la grille de rémunération spécifique à cet emploi

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

COMITE SYNDICAL A PISSOS (40) et en visioconférence Séance du 22 mai 2023 Délibération n°2023-63

Bouvier dont l'ancienneté est inférieure ou égale à 3 ans	IM 367
Ancienneté supérieure à 3 ans	IM 372
Ancienneté supérieure à 6 ans	IM 382
Ancienneté supérieure à 9 ans	IM 392

Pour rappel : compte tenu de l'évolution du SMIC, l'indice de rémunération minimal dans la FPT équivaut à l'IM 361

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** cette grille de rémunération
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes et documents afférents

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'année 2023

Fait pour valoir ce que de droit, à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le